

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

Le 11 février 2011 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 4 février 2011

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Sophie CHEVILLOT, Sophie LAULAN (Noaillan) ; Jeanne-Marie BAUP, Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Mireille MORLET (Bourideys), Maryse BANQUET RENARD, (Lucmau) ; Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT, Marielle CRUSE (Préchac), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis), Jean-Claude PREVOTEAU, André L'AZOU (Pompéjac), Christian PICARD, Jean BELIARD (Villandraut).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE (Bourideys), Bernard BORDESSOULLES (Lucmau), Dominique PAIROYS (Villandraut).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 14 janvier 2011.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du Jour

Commission 1

Personnel

Ouverture de poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à mi-temps

Madame la Présidente expose que suite aux travaux menés au sein de l'UDCCAS, il s'avère nécessaire de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, 17.5 h hebdomadaires, pour les missions liées à la professionnalisation de notre service Aide A Domicile.

Elle propose l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet Le Conseil Communautaire,

- ✓ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- ✓ Vu la loi n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C ;
- ✓ Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux ;
- ✓ Vu le décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratif de 2^{ème} classe

- ✓ Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Où le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- De la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut d'un poste d'Adjoint Administratif 2ème classe à temps non complet (17.5 heures hebdomadaires) conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Que le dit poste est créé à compter du 01/03/2011,
- De L'inscription des crédits correspondants au budget annexe Aide à Domicile

La Présidente

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Syndicat du Ciron

Madame CHEVILLOT fait compte rendu du Comité Syndical du 26 janvier 2011 et précise que pour 2011 la participation de la Cdc de Villandraut a été estimée à 4 524,34 € contre 3 396,42 en 2010. Après les orientations budgétaires 2011, une réflexion sur la conduite du programme N2000 « la vallée du Ciron » exigerait le recrutement d'un technicien chargé de l'animation du DOCOB, du suivi des grands projets et de leurs compensations, du développement des connaissances et de l'expertise locale et de la communication. . Ce poste coûterait de 900 à 1 300 € supplémentaires à la Cdc de Villandraut.

Madame la Présidente souhaite que l'assemblée s'interroge sur l'opportunité de cette suggestion afin que les délégués soient investis pour 2012 de missions clairement arrêtées.

Monsieur LASSALLE propose que l'on se rapproche du Parc qui dispose de cette ingénierie et a obtenu toutes compensations aux grands travaux sur le bassin de la Leyre.

Monsieur CAMBOULIVES souligne la contradiction à anticiper un chantier LGV auquel tout le monde s'oppose.

L'assemblée se montre favorable au principe d'un recrutement au sein du Syndicat du Ciron après avoir vérifié si le Parc ne peut pas remplir cette mission.

Le Comité Syndicat portait également sur un projet de labellisation du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Etude de la Garonne en qualité d'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin). Il est exposé que le Syndicat du Ciron ne pourrait pas demander de labellisation en qualité d'EPTB, qu'une place prépondérante serait laissée aux EPTB comme structure porteuse pour le suivi et la mise en œuvre des SAGE, qu'une majoration de la redevance à l'Agence de l'Eau serait incontournable. L'assemblée souhaite que soit exclu de la proposition de périmètre d'EPTB le bassin versant du Ciron.

Au cours de ce conseil syndical le classement des cours d'eau au titre de la loi 214-17 du code de l'environnement a été abordé ainsi que le devenir des barrages de Villandraut pour lequel le Conseil Général a déjà mandaté une étude en cours et celui de la Trave pour lequel l'Etat propriétaire a l'intention de commanditer une étude.

Madame la Présidente propose qu'un groupe de travail soit nommé officiellement pour suivre les travaux du Syndicat du Ciron. Elle souhaiterait que chaque commune soit représentée ;

Les délégués actuels Sophie CHEVILLOT pour Noailan, Jean BELIARD pour Villandraut et Jean BUNGERT pour Préchac travailleraient avec Mme LABOUILLE pour Bourideys, Mme BAUP pour Uzeste, M. PERSHON pour Pompéjac. Ces noms restent à confirmer et à compléter pour Lucmau et Cazalis.

Modification statutaire

Madame la Présidente expose qu'une modification de nos statuts a été demandée par la sous préfecture suite à nos dernières délibérations pour confier l'entretien et la gestion du Ciron au Syndicat.

Chaque délégué dispose d'un tableau récapitulatif où dans la colonne de gauche figurent nos statuts et dans la colonne de droite les modifications demandées par la sous préfecture suivi en vert des commentaires de Laurence HARRIBEY ou des techniciens de la Cdc. Il est également

suggéré de profiter de cette modification pour compléter les compétences facultatives en matière d'action sociale voir colonne de droite page 4.

Ces modifications ne revêtant aucun caractère d'urgence, Madame la Présidente propose de surseoir à la prochaine plénière afin d'affiner avec les services de l'Etat.

Communication

Monsieur BUNGERT rend compte du bilan d'activités du Centre Multimédia du Bazadais dans le cadre de la convention pour l'animation de nos points d'accès publics au TIC. La fréquentation est en augmentation et bonne à savoir ;

Commune	Nbre de Permanences	Nbre de Participants
Bourideys	4	4
Cazalis	3	3
Lucmau	4	4
Noaillan	4	9
Pompéjac	3	5
Préchac	4	7
Uzeste	4	5
Villandraut	3	2

Monsieur BUNGERT souligne quelques points qui nécessiteraient une amélioration, à Noaillan, où il est difficile de se connecter à Internet – voir les techniques appropriées – et la discrétion, accueil dans le hall d'entrée. D'autre part, dans l'ensemble le matériel est ancien et étant utilisé par un public non avisé, la maintenance est nécessaire et à renouveler.

Convention de MAD bureaux Cdc Mairie de Noaillan

Madame la Présidente expose que, la convention de Mise à disposition des bureaux à la Cdc conclue à l'origine, génère aujourd'hui davantage de frais car l'occupation correspond à la totalité du premier étage. Elle propose à l'assemblée d'être autorisée à signer une nouvelle convention basée sur un partage à 50 % des frais occasionnés par les fluides (chauffage, éclairage,...).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'Autoriser la signature d'une nouvelle convention avec la Mairie de Noaillan sur la base du partage à 50 % des frais occasionnés par les fluides (chauffage, éclairage,...),
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au Budget général,
- Charge, Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Erreur matérielle sur délibération des Tarifs « Lou Sabitout »

Madame la Présidente expose qu'une erreur matérielle s'est glissée dans les dimensions des encarts et propose à l'adoption de l'assemblée les modifications aux tarifs afférents à la publicité consentie dans le « Lou Sabitout » et contenus dans le Règlement Intérieur, à savoir ; Pour toute insertion promotionnelle associative ou commerciale concernant le canton, la participation aux frais de parution sera la suivante :

Encart au format 7 x 5 : il faut lire 9 x 5 cm

- 2 parutions : 25 euros

- 1 parution : 15 euros

Encart au format : 7 x 9 : il faut lire 9 x 7,5 cm

- 2 parutions : 45 euros

- 1 parution : 30 euros

Les règlements seront effectués par chèque à l'ordre du trésor public sur titre exécutoire émis par la communauté de communes.

Insertions gratuites :

Une gratuité sera accordée dans le cas d'une ouverture ou d'une fermeture de commerce ou artisanat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adopter les tarifs ci-dessus exposés afférents aux insertions commerciales sur le journal « Lou Sabitout »,
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Commission 2

Madame la Présidente expose compte rendu de la réunion du 17 janvier 2011 au cours de laquelle ont été établies les nécessités en investissement et fonctionnement pour 2011. Madame la Présidente expose que le budget habituellement consenti aux travaux d'investissement soit environ 200 000 € pourrait être revu à la baisse par la commission 1 en charge de la préparation budgétaire compte tenu du désengagement de l'Etat (DGE) en matière de voirie.

Concernant le fonctionnement, le marché à bon de commande conclu avec l'entreprise CHATAIGNE l'an passé pour 3 ans permettra l'établissement d'un bon de commande compris entre 7 500 et 30 000 €.

Madame la Présidente propose de passer à la phase de consultation pour la Maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à lancer la consultation pour la Maîtrise d'œuvre voirie 2011,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 3

Les 3 Circonscriptions

Point rencontre SEM Gironde Développement.

Monsieur SENTILHES expose que la réception des travaux d'aménagement paysager s'est déroulée le 26 janvier en présence de Mme la Présidente et souligne que plus de 15 000 pieds de genêts, bruyères, fétuques, etc.... ont été plantés avec un système d'arrosage soit par aspersion soit par goutte à goutte. Concernant la commercialisation des lots, Mme BERRUYER, SEM Gironde Développement, assure que le travail de reconstitution des DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés) avance, le travail du géomètre également, les premiers compromis de vente pourraient être signés vers le 15 mars.

Monsieur SENTILHES expose qu'une liste des acheteurs intéressés et impliqués dans le projet a été établie, à savoir :

Le bâtiment A comportant les travées 1, 2 et 3 intéresse un artisan potier et un « plaquiste »,

Les terrains Lot 1 intéresserait un fabricant de pompe pour machine agricole et Lot 3 un artisan pour l'installation d'une station de lavage, les lots 2 et 4 recevraient la Maison de Santé Pluridisciplinaire, seule la maison de maître n'a pas aujourd'hui de preneur avec lettre d'engagement mais elle était pressentie jusque là pour la MSP.

Il est à noter que Monsieur QUEILLE du Club des Entreprises de Sud Gironde organise une Table ronde avec les CDC du Territoire sur le thème « Zones d'activité, débats, réponses », le 29 mars 2011 à Langon et souhaite la participation de la CDC de Villandraut qui apportera son témoignage.

PLU Modification 2

Madame la Présidente expose qu'une fiche récapitulative des modifications a été soumise au service de M. RAILLARD. Sur son conseil la demande se basant sur des intérêts privés sera retirée du courrier. Madame la Présidente rappelle que la consultation des cabinets est en cours afin de procéder à ces modifications décidées en séance de décembre 2010.

Commission 4

Nommer les délégués à l'USSGETOM

Madame la Présidente expose qu'il convient de nommer les délégués à l'USSGETOM consécutivement au transfert par mécanisme de substitution de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » au SMIVOM du sauternais. Elle propose que M. L'AZOU en tant que responsable de la commission et elle-même en tant que Présidente assume le suivi de ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De nommer Laurence HARRIBEY (Mairie de Noaillan- Présidente de la Cdc du Canton de Villandraut) et André L'AZOU (Adjoint au Maire de Pompéjac – Responsable de la Commission 4) à la délégation USSGETOM
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission 5

Maison de Santé Pluridisciplinaire

Madame la Présidente expose que les travaux préconisés ont été accomplis. Une rencontre avec M. MARTIN, SEM Gironde Développement, a eu lieu pour le montage financier public/privé. L'opération portée par la Cdc et évaluée à 650 000 € dans sa globalité s'élèverait à 400 000 € pour la partie soin. Les subventions obtenues des différents partenaires partie prenante couvriraient cette somme. Au final, cette opération serait du même type que le programme « 3 Circonscriptions ».

Les Cdc ayant avancé leur dossier ont été contactées et La Réole a communiqué ce jour son dossier sur le montage juridique.

Il semblerait que la solution bail locatif soit contraire à une gestion prudente et efficace des deniers publics et inappropriée aux objectifs des professionnels.

Il semblerait que l'on s'oriente vers la solution location vente sur une durée de 10 – 12 ou 15 ans. La formule offrirait une pérennité de l'offre médicale, permettrait de ne pas se retrouver en cours de remboursement d'emprunt sans rentrées financières. Les professionnels de santé pourraient trouver les mêmes conditions d'exercice qu'en milieu urbain par la mutualisation des moyens.

Madame la Présidente a pris contact avec M. LAMY de la CHAPELLE. Les professionnels de santé voudraient pouvoir démarrer au cours du 1^{er} semestre 2012.

Par ailleurs, Madame la Présidente expose que lors de la dernière réunion du Réseau MSP, la réflexion a semblé s'orienter vers une mutualisation du conseil juridique dans ce dossier.

CLIC

Madame la Présidente expose compte rendu du Comité de Pilotage CLIC qui s'est tenu le 27/01/2011.

Le but de cette structure CLIC consisterait à terme à proposer un guichet unique pour les familles et les plus de 60 ans dont le but recherché serait d'optimiser la prise en charge des personnes âgées, personnaliser et harmoniser les plans d'aide et de soins afin de favoriser leur maintien à domicile. Cette offre de service comporterait 3 agents en équivalent temps plein (ETP) à répartir sur les 4 pôles de proximité, 0,75 ETP psychologue, 2 ETP secrétariat, 1 ETP direction. Les secteurs géographiques pressentis rattachent la Cdc de Villandraut au Pôle de Bazas, Captieux, Grignols et St Symphorien. Les autres pôles se situeraient respectivement à Langon, La Réole et Podensac pour une population totale de 115 549 habitants. A ce jour, la participation pré établie pour assurer le fonctionnement de ce service serait de 0,80 € par habitant. (Voir document joint au dossier des délégués)

Aide A Domicile

Madame CRUSE rend compte des commissions des 01/02/2011 et 08/02/2011 qui consistaient en la présentation de la nouvelle gestion informatique du service, du livret destiné à chaque bénéficiaire lequel contient une présentation du réseau départemental, les formalités lors de

l'accueil d'un nouveau bénéficiaire, le règlement du service d'aide à domicile, les modèles de documents individuels à fournir à l'administration, et de nombreuses informations pratiques (Heures d'ouverture des bureaux, transport à la demande, télégestion,...).

Madame CRUSE tient à souligner que chaque élu en charge sur le territoire communal devra présenter aux bénéficiaires la télégestion, système moderne pouvant paraître obscur.

Madame CRUSE précise par ailleurs que les Aides à Domicile seront prises en charge tant pour leur frais de déplacement que pour le temps passé sur le trajet entre deux bénéficiaires ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Quant à l'amélioration du service par le travail du weekend (samedi surtout), il devrait être pris en charge au niveau de l'UDCCAS qui dispose d'agents spécifiques et en plus grand nombre.

Enfance Jeunesse

Accompagnement à la scolarité

Madame CRUSE expose qu'un compte rendu des travaux menés le 21 janvier 2011 est joint au dossier pour chaque mairie. Toutefois, Madame CRUSE précise que cette action occupe un agent à mi-temps et implique 13 bénévoles qui bénéficient d'une formation intéressante et profite à 49 enfants de notre canton.

Madame CRUSE note que le rapport avec les écoles est parfois encore difficile, il faut donc persévérer.

Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement des Parents

Madame CRUSE expose que les travaux de cette journée portaient également sur l'action REAAP. Ce projet consiste en diverses soirées « Le café des parents » aux cours desquelles les parents peuvent échanger expériences et réflexions en toute convivialité afin de mieux vivre leur rôle de parent et améliorer les relations parents/enfants. Les animateurs regroupent les problématiques soulevées pour en faire des soirées à thème et en mesureront la réussite avec les indicateurs d'évaluation établis.

Le développement durable

Madame CRUSE expose, que la Cdc s'est inscrite dans cette démarche autour de quatre axes. Tout au long de l'année avec les acteurs locaux, un travail sur les biens communs et la mémoire locale sera effectué. Ceci aboutira à une semaine, entre le 1^{er} et le 7 avril 2011, à cours de laquelle divers ateliers destinés aux associations, à la population en général, aux écoles et autres lieux d'accueils seront mis en place. Ces travaux permettront la réalisation d'un film retraçant les différentes étapes parcourues.

Cette action nécessite un plan de financement que Madame CRUSE soumet au vote comme suit ;

Plan de financement actions développement durable

Dépenses		Recettes		%
achats	1 000,00	CDC	4 914,12	45%
prestations	3 347,60	LEADER	6 006,15	55%
unis-cités	450,00			
salaires	6 122,67			
	10 920,27		10 920,27	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De financer comme ci-dessus exposé les actions Développement Durable,
- Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Comité de Pilotage Enfance Jeunesse

Madame CRUSE expose, par ailleurs, que le Comité de Pilotage du service Enfance Jeunesse s'est réuni le 28 janvier dernier et le dossier de chaque mairie dispose d'un compte rendu sur lequel les commentaires imprimés en rouge constituent l'ensemble des travaux à mener et/ou à suivre.

Affichage

Madame CRUSE expose qu'un certain nombre d'informations ont été insérées dans le dossier de chaque mairie et remercie par avance pour l'affichage dans chaque mairie.

Commission 6

Comptes Rendus des 26 et 28 janvier 2011

Sport Loisirs et Citoyenneté

Madame LAULAN expose que le Diagnostic Jeunesse est terminé et présente un grand intérêt, elle invite chacun à le lire en mairie.

Dans le cadre des activités de l'ALSH Ados, des accueils à la semaine « Sports Vacances » sont prévus durant les vacances scolaires. Madame LAULAN souligne que l'an passé cette action a bénéficié à 64 jeunes. Afin de poursuivre et développer cette action, la Communauté de Commune répond à l'appel à projet annuel 2011 « Sports Vacances » du Conseil Général. Elle propose le financement comme suit :

Le plan de financement Projet 2011 « Sports Vacances » :

DEPENSES		€	RECETTES		€
60	ACHATS	600	Produits de fonctionnement		
				Participation des familles	1 400
61	SERVICES EXTERIEURS	2 340		PSO	1 040
			Subventions		
64	CHARGES DE PERSONNEL	3 800		Département : Sports Vacances	1 500
			CDC		
				Budget 2011 alsh ados	2 800
TOTAL		6 740	TOTAL		6 740

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De financer comme ci-dessus exposé les actions « Sports vacances 2011 »,
- Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Projet « Festi'jeunes » plan de financement :

Madame LAULAN expose le projet de festival destiné aux jeunes qui regrouperait associations et différentes activités, musique, raid, forum... Ce festival se déroulerait à Antonion. Face au débat qui s'engage autour des nuisances, du transport, des sanitaires, Madame LAULAN précise que ce projet n'est pas à maturation dans tous ses détails pourtant ils ont déjà été évoqués en séance de travail.

Dans l'immédiat, il s'agit de soutenir le principe de l'action afin de répondre à l'appel à projet « aide aux manifestations locales en faveur des jeunes » du Conseil Général 33. Le programme LEADER et la CNAF subventionnent une partie des charges de personnel dans le cadre du soutien au projet global « Jeunes Acteurs ». Madame LAULAN propose de financer cette action comme ci-dessous exposé ;

DEPENSES		€	RECETTES		€
60	ACHATS	495	Subventions		
				CG	5 100
61	SERVICES EXTERIEURS	10 550		LEADER	1 920
				CNAF	403
62	AUTRES CHARGES EXTERNES	300	CDC	Budget 2011 Citoyenneté / jeunes	8 285
64	CHARGES DE PERSONNEL	4 363			
TOTAL		15 708			15 708

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De financer comme ci-dessus exposé l'action « Festi'Jeunes »
- Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au Budget Général,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Il est cependant souligner la nécessité de préciser les conditions de réalisation de cette action dans le respect de la sécurité.

Baby gym

Madame LAULAN expose qu'il est envisagé cette année d'étendre les animations sportives aux très jeunes. La commission a examiné le règlement intérieur, la fiche d'inscription et la convention qui doit être signée avec le Club de gymnastique du Ciron pour la création de cette école de Gymnastique intercommunale. Madame LAULAN propose d'autoriser l'ensemble des formalités nécessaires au lancement de cette action.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- De valider le Règlement Intérieur et la fiche d'inscription « Baby Gym »,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec le Club de gymnastique du Ciron pour l'encadrement de cette activité,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Sac Ados :

Madame LAULAN expose que l'opération « Sac Ados » a touché 5 jeunes l'an passé et a rencontré un réel succès, elle permet l'acquisition d'une autonomie certaine. Cette année, la Communauté de Commune souhaite développer ce dispositif et atteindre 15 à 20 départs autonomes. La préinscription dans le dispositif 2011 de la Communauté de Commune a été réalisée par une procédure internet. Il est toutefois nécessaire de signer une convention tripartite (Région, parents et Cdc). Madame LAULAN propose au vote la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la Région pour l'opération « Sac Ados »,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Adoption des tarifs piscine base nautique

Madame la Présidente expose que la Commission 6 du 26 janvier 2011 a également examiné les actions canoës Base Nautique du Pré et Piscine, elle propose la reconduction des tarifs pour 2011 tels que ci-dessous exposés ;

TARIFS 2011 - Base du Pré - 05 56 25 38 65				
BALADES AU FIL DE L'EAU				
Parcours	Distance (km)	Durée	Tarif ttc / pers	
			Canoë	Kayak
Bernos-Beaulac à Villandraut	18	6h30	24 €	27 €
Bernos-Beaulac à Préchac	11	4h	17 €	20 €
Les Gillets à Villandraut	11	4h	17 €	20 €
Préchac à Villandraut	7	2h	13 €	16 €
Préchac à Antonion	10	3h00	16 €	19 €
Préchac à Caussariou	15	4h30	20 €	23 €
Villandraut à Antonion	3	1h	13 €	16 €
Villandraut à Caussariou	8	2h30	15 €	18 €
Villandraut à Bommès	14	4h	17 €	20 €
Bernos-Beaulac à Bommès	32	10h30/2 jours	40 €	47 €

Le règlement par carte bancaire ne peut être accepté, nous acceptons les chèques vacances.
 Les enfants de 6 à 10 ans, sous la responsabilité d'un adulte et en 3ème place sur l'embarcation bénéficieront du tarif de 6 € quelque soit le parcours choisi.
 Les nuitées sur base sont consenties, sans équipements ni matériels, aux personnes ayant effectué une descente du Ciron aux prix de 2 € par personne.
 A partir de 16 personnes de + 10 ans, quelle que soit la descente ou l'embarcation, une réduction de 1 € par personne est appliquée.
 Les parcours marqués d'une * nécessitent de gravir un escalier de 33 marches.
 Vous n'êtes couverts par les assurances que pour le parcours choisi sur votre titre de règlement. Vous pourriez être amené à utiliser votre véhicule personnel.
 Le port du gilet et de chaussures fermés est obligatoire.

PISCINE - 05 56 25 34 67	
Les Heures d'ouverture de la piscine seront : de 11 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 00 à 19 H 00	
Les matinées ouverture au public par une ligne d'eau. FERMETURE LE LUNDI	
ENTREE PISCINE	EN 2011
Adultes	2,50 €
Enfants moins de 12 ans	1,50 €
Carnet de 10 entrées Adultes	22,50 €
Carnet de 10 entrées Enfants	12,50 €
Brevet de natation 25 m	1,50 €
Famille nombreuse sur présentation d'un justificatif - valable pour 4 personnes et sur 2 Mois	100,00 €
CLSH hors canton 1/2 tarifs soit 0,75 € par enfant et gratuité pour 2 accompagnants par groupe Gratuité pour les CLSH du canton Gratuit pour les moins de 3 ans, ils devront être accompagnés d'un adulte majeur Du 15 au 30 juin 2011 les scolaires du canton seront reçus gratuitement, selon Convention passée avec Education Nationale . Les scolaires hors canton pourront être reçus au prix de 0,75 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'adopter les tarifs Base Nautique du Pré et Piscine tel que ci-dessus énoncé,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Madame la Présidente expose que la Commission 6 – attribution des Subventions aux Associations se tiendra comme prévu le 03/03/2011 à 18 h 45 salle du Conseil Mairie Noailan

Questions diverses

Maison Partagée

Madame la Présidente expose, que le compte rendu des travaux des différentes commissions dans le cadre de ce projet, est joint dans le dossier de chaque mairie. La mairie de Préchac a délibéré favorablement pour la mise à disposition d'un bâtiment. Une réunion publique de restitution des travaux de Perrine LEY et Fabrice CARRET se déroulera le ;

1^{er} mars 2011 à 18 h 30 à la Maison Labat à Villandraut.

Madame la Présidente expose que dans ce dossier les prochaines étapes consistent en ;

1. La mise en place d'une association porteuse,
2. La présentation et la structuration d'un projet,
3. La gestion de l'animateur de la structure,
4. La constitution d'un comité de pilotage dédié à cette action.

SCOT

Madame la Présidente informe l'assemblée d'une prochaine réunion SCOT qui se tiendra le 16 avril 2011 à Saint Macaire avec les seuls Présidents de Cdc. Elle sera représentée par Madame la Vice Présidente.

Laurence HARRIBEY	Jean-Pierre AUROUX
Sophie LAULAN	Sophie CHEVILLOT
Jeanne Marie BAUP	Cécilia MATEU-BAREL
Maryse BANQUET RENARD	Mireille MORLET
Christian PICARD	Jean BELIARD
Roselyne LALANNE	Marielle CRUSE
Jean BUNGERT	Alain CAMBOULIVES
	Jean-Claude LASSALLE
Jean-Claude PREVOTEAU	André L'AZOU